



## MOTION RELATIONS AVOCATS - MAGISTRATS

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

**CONNAISSANCE PRISE** du rapport du groupe de travail de la Chancellerie relatif à la protection des magistrats du 28 juin 2016,

**RAPPELLE** le communiqué de presse de la FNUJA du 7 juillet 2016 intitulé « *le respect impératif de l'avocat par les magistrats, préalable inconditionnel à la défense du justiciable* »

**RAPPELLE** que les avocats et les magistrats participent ensemble à l'œuvre de justice,

**CONSTATE** que des difficultés persistent entre les deux professions dont il résulte une restriction d'accès à certaines juridictions ainsi qu'une atteinte à l'exercice professionnel de l'avocat,

**PREND ACTE** des inquiétudes sécuritaires des magistrats dans un contexte d'état d'urgence,

**PREND ACTE** des difficultés liées au manque de moyens matériels, financiers et humains avec lesquelles les magistrats doivent composer,

**DEPLORE** cependant que les avocats subissent les conséquences de cette situation et soient notamment associés à l'existence d'un risque sécuritaire ayant pour conséquence la restriction de l'accès à certaines juridictions,

**DEPLORE** également les restrictions à l'exercice professionnel de l'avocat allant d'un accès insuffisant à la procédure jusqu'à la limitation du temps de plaidoirie voire son interdiction,

**S'INQUIETE** du sentiment de défiance s'instaurant entre les deux professions et du développement des procédures dites « silencieuses », éloignant davantage l'avocat du magistrat ;

**SE FELICITE** du rapprochement initié avec l'Association des Jeunes Magistrats en vue de rétablir un dialogue direct, permanent et serein entre les barreaux et leurs juridictions ;

**ENCOURAGE** le développement de formations communes ;

**APPELLE DE SES VŒUX** l'ensemble des avocats et magistrats à poursuivre ces échanges tant au niveau local que national.